

Circulaire communale n°7

Lors de sa réunion du 14 octobre 2020, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- La permanence du samedi est supprimée à compter du 16 octobre inclus. Elle sera remplacée par une permanence en semaine, à partir du jeudi 22 octobre de 18 h à 19 h, afin de permettre aux citoyens qui exercent une activité professionnelle de se rendre à la Mairie.
- Le 26 octobre à 18 h, aura lieu le tirage des lots de bois sur pied, dans la salle du Conseil.
- Le 04 novembre à 18 h, le Maire invitera les Présidents des associations présentes sur la commune afin de proposer une collaboration constructive avec la Mairie.
- Le Conseil Municipal a décidé d'élargir la commission sociale avec sept membres hors conseil (qui aura le même rôle que l'ancien CCAS).
Nous recueillerons les candidatures des personnes intéressées jusqu'au 17 novembre 2020 inclus.
- Le Conseil Municipal se réunira le 18 novembre à 19 h pour le débat budgétaire.
- La source qui alimente le lavoir de la Fontaine du Loup pose problème ; en conséquence une réunion publique aura lieu, sur place, le samedi 24 octobre à 11 h 30, afin de recueillir l'avis de la population sur cette problématique.
- Microcoupure électrique : Lorsque des microcoupures se produisent, vous pouvez le signaler au Président du Comité Local d'Énergie de Brinon sur Beuvron (Guy VADROT – 03 86 20 05 14) qui le signalera au SIEEN pour action auprès d'ENEDIS.
- Le Conseil Municipal a autorisé la DDT à faire des mesures afin de cibler les besoins pour la sécurité routière dans le Bourg et le hameau courant 2021.
Des analyseurs (comptage de véhicules, vitesse et poids) seront installés, ainsi que des équipements provisoires, à la suite de quoi le Conseil Municipal décidera des équipements définitifs.

Prenez soin de votre santé ainsi que celle de vos proches.

Marigny sur Yonne, le 15 octobre 2020

Le Maire,

G. VADROT

